



## RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2023 01 01

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération  
Lors de sa réunion du 18 janvier 2023

(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 janvier, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise, à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents :** François BLANCHET, Isabelle TESSIER, Francine ZIMMERLIN (en remplacement de André COQUELIN), Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY, Séverine BESSONNET, Conseillère déléguée, Nicole BOULINEAU, Conseillère déléguée.

**Excusés :** André COQUELIN, Yann THOMAS.

**Participait également sans voix délibérative :** Laurent BARBEAU (en remplacement de Yann THOMAS).

### **Demande de subventions pour les travaux d'assainissement rues Clemenceau et de Lattre de Tassigny à L'Aiguillon sur Vie**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a pris la compétence assainissement collectif et non collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En concertation avec la commune de L'Aiguillon sur Vie qui projette des travaux de requalification de la RD 32 en traversée de son agglomération à compter de septembre 2023, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a missionné le maître d'œuvre ARTELIA, afin d'étudier le renouvellement et la réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales, situés dans ces emprises d'aménagement.

Les travaux d'assainissement préconisés consistent principalement en :

- la mise en séparatif des réseaux existants avec :
  - o Assainissement eaux usées :
    - pose d'un nouveau réseau de collecte sous chaussée,
    - raccordement du nouveau réseau EU sur réseau EU existant en aval du carrefour giratoire,
    - pose de nouveaux branchements EU stricts, avec tabourets,
  - o Assainissement eaux pluviales :
    - pose d'un nouveau réseau de collecte sous chaussée,
    - raccordement du nouveau réseau EP sur réseau unitaire existant qui devient ainsi un EP strict,
    - mise en place de branchements, la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur les rues Clemenceau et de Lattre de Tassigny,
    - abandon des busages existants (busage des anciens fossés) à ininter par injection de béton.
  - o Abandon (inertage par injection de béton) des réseaux unitaires existants sous trottoirs de chaque côté de la rue, après mise en service des nouveaux ouvrages.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie a lancé une consultation. Les candidats SOCOVA TP et entreprise SPI2C ont été retenus respectivement pour les lot 1 réalisation du réseau de transfert et lot 2 contrôle des ouvrages réalisés.

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Le montant global de l'opération hors travaux de voirie est 1 365 838,51 € HT.

Ces travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de L'Aiguillon sur Vie sont susceptibles de bénéficier d'une dotation de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 et d'une subvention de l'Agence de l'Eau.

Le Bureau Communautaire est invité à donner son accord pour solliciter les subventions.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions : Séverine BESSONNET, Nicole BOULINEAU),

**Article 1 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :**

| Dépenses                                     |                | Recettes                                     |                |          |
|----------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------|----------------|----------|
| Détail par poste                             | Montant        | Subventions                                  | Montant        | %        |
| Lot 1 - Travaux hors voirie                  | 1 221 141,00 € | DSIL                                         |                |          |
| Lot 2 - Contrôles des ouvrages réalisés      | 26 700,00 €    | DETR                                         | 300 000,00 €   | 21,96 %  |
| Etude préalable                              |                | Agence de l'Eau                              | 80 910,00 €    | 5,92 %   |
| étude géotechnique                           | 6 295,00 €     |                                              |                |          |
| inspections complémentaires                  | 10 232,96 €    |                                              |                |          |
| Coordinateur Sécurité Protection de la Santé | 1 500,00 €     |                                              |                |          |
| Maîtrise d'œuvre                             | 38 912,50 €    |                                              |                |          |
| Divers et imprévus (5% des travaux)          | 61 057,05 €    |                                              |                |          |
|                                              |                | Sous-total                                   | 380 910,00 €   | 27,89 %  |
|                                              |                | Emprunt                                      |                |          |
|                                              |                | Autofinancement                              | 984 928,51 €   | 72,11 %  |
|                                              |                | Sous-total reste à charge de la collectivité | 984 928,51 €   | 72,11 %  |
| Total dépenses                               | 1 365 838,51 € | Total Recettes                               | 1 365 838,51 € | 100,00 % |

**Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer et à déposer la demande de dotation auprès de l'Etat dans le cadre de la campagne DETR / DSIL 2023 ;**

**Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer et à déposer la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.**

**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

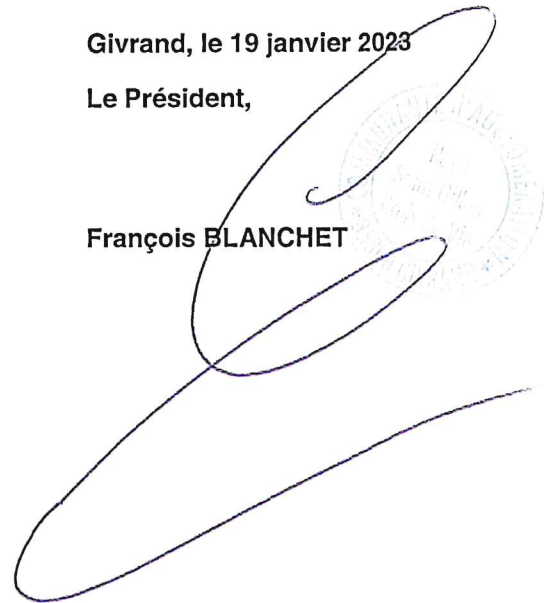
**Certifié exécutoire par le Président compte tenu :**

- de la transmission au contrôle de légalité le : 23 JAN. 2023
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 23 JAN. 2023

**Givrand, le 19 janvier 2023**

**Le Président,**

**François BLANCHET**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*